

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 février 2018

Le Président, soussigné, certifie que les convocations ont été adressées, le 15 février 2018, aux membres du comité syndical du Pays Glazik désignés par les communes membres, à savoir Briec, Edern, Langolen, Landudal et Landrévarzec pour se réunir, le 21 février 2018, à 20h, au siège du syndicat du Pays Glazik, situé place de Ruthin, à Briec.

Étaient présents : PETILLON Jean-Hubert, LE ROY Marie-Thérèse, LE MEN Bruno, ROCHETTE Juliette, JACOPIN Geneviève, LEDUCQ Valérie, CAUGANT Jean-Pierre, RIOU Patricia, MEVELLEC Sophie, TREBAUL Hélène, COZIEN Jean-Paul, RIOU Anne-Marie, LE STER Danièle, TRELLU Hervé, BOEDÉC Paul, CATHOU Didier, MESSAGER Raymond, DEUIL Valérie, GAONAC'H Marie-Pierre, CORNIC Jean-René.

Pouvoirs : PRAT Françoise donne pouvoir à LEDUCQ Valérie, FEREC Thomas donne pouvoir à CAUGANT Jean-Pierre, PLONEIS Anne-Marie donne pouvoir à MEVELLEC Sophie, HEMERY Louis donne pouvoir à CATHOU Didier, MONNERAIS Nelly donne pouvoir CORNIC Jean-René.

Étaient absents : BLOSSIER Anne, MAHE Jean-Christophe, BLIN Fabrice

Secrétaire de séance : LEDUCQ Valérie.

Conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 20
Conseillers absents non suppléés : 3
Nombre de suffrages exprimés : 25

Le Président,

Jean-Hubert PETILLON

Monsieur Jean-Hubert Pétillon, Président, ouvre la séance à 20h14 et procède à l'appel. Le quorum est atteint.

1. SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT COMITE SYNDICAL

Madame Valérie LEDUCQ, secrétaire de séance, procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2017. Le procès-verbal est approuvé par le comité syndical à l'unanimité.

2. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Délibération N° 01-21.02.2018

Pour : 25
Abstention : 0
Contre : 0

Monsieur le Président donne la parole à M. Jean-Paul COZIEN en vue de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires.

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, il est nécessaire que l'examen de notre budget soit précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires, dans les deux mois qui précèdent son vote (articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres du comité syndical, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a complété, notamment en son article 107, les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, le président de l'exécutif doit présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur sa structure et la gestion de la dette. Pour le syndicat, qui entre dans le cadre des établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant une commune de 3 500 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

M. Jean-Paul COZIEN présente et donne les explications complémentaires sur le document adressé avec la convocation (joint à la présente délibération) à la séance du Comité syndical.

Après cet exposé, Monsieur le Président demande aux membres du Comité syndical de s'exprimer sur le rapport et de poser toutes les questions nécessaires.

A l'issue du débat, Monsieur le Président propose au comité syndical de prendre acte des orientations retracées dans le document.

L'assemblée, après en avoir délibéré et à la majorité, prend acte du rapport sur les orientations budgétaires 2018 ainsi présentées.

3. COMPOSITION DE LA COMMISSION PETITE ENFANCE

Délibération N° 02-21.02.2018

Pour : 25
Abstention : 0
Contre : 0

▼ Après avoir délibéré, le Comité syndical

- ▶ Instaure la commission « PETITE ENFANCE » du SIVOM du Pays Glazik et désigne les membres appelés à siéger au sein de la commission :

Président de la Commission :	Jean-Hubert PETILLON
Elue référente :	Marie-Thérèse LE ROY
Membres :	Valérie LEDUCQ Jean-Pierre CAUGANT Danièle LE STER Anne-Marie RIOU Valérie DEUIL Marie-Pierre GAONAC'H Gaëlle CANEVET Nagaréta ROY

4. COMPOSITION DE LA COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

Délibération N° 03-21.02.2018

Pour : 25
Abstention : 0
Contre : 0

▼ Après avoir délibéré, le Comité syndical

- ▶ Instaure la commission « ENFANCE JEUNESSE » du SIVOM du Pays Glazik et désigne les membres appelés à siéger au sein de la commission :

Président de la Commission :	Jean-Hubert PETILLON
Elu référent :	Fabrice BLIN
Membres :	Valérie LEDUCQ Anne BLOSSIER Bruno KERIHUEL Valérie DEUIL Marie-Pierre GAONAC'H Hélène CHARLES

5. COMPOSITION DE LA COMMISSION ACTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

Délibération N° 04-21.02.2018

Pour : 25
Abstention : 0
Contre : 0

▼ Après avoir délibéré, le Comité syndical

- ▶ Instaure la commission « ACTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES » du SIVOM du Pays Glazik et désigne les membres appelés à siéger au sein de la commission :

Président de la Commission :	Jean-Hubert PETILLON
Elu référent :	Jean-Paul COZIEN
Membres :	Stéphane BENEAT Françoise PRAT Jean-Pierre CAUGANT Marie-Thérèse LE ROY Bruno LE MEN Sébastien BOURHIS Jean L'HARIDON Martial PEYRICHON Didier LE BERRE Liliane PREVOST Christine GAUNAND PENNANEAC'H Louis HEMERY Elisabeth LAGADEC

6. COMPOSITION DE LA COMMISSION CULTURE, ANIMATIONS, VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE

Délibération N° 05-21.02.2018

Pour : 25
Abstention : 0
Contre : 0

▼ Après avoir délibéré, le Comité syndical

- ▶ Instaure la commission « CULTURE, ANIMATIONS, VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE » du SIVOM du Pays Glazik et désigne les membres appelés à siéger au sein de la commission :

Président de la Commission :	Jean-Hubert PETILLON
Elu référent :	Raymond MESSEGER
Membres :	Geneviève JACOPIN Juliette ROCHETTE Ronan GUYADER Sophie MEVELLEC Jean-Christophe MAHE Sandrine RAZER Pascal MIOSSEC Valérie DEUIL Christiane PIRIOU Jean-Jacques GUEGUEN

7. COMPOSITION DE LA COMMISSION PROJET SOCIAL

Délibération N° 06-21.02.2018

Pour : 25
Abstention : 0
Contre : 0

▼ Après avoir délibéré, le Comité syndical

- ▶ Instaure la commission «PROJET SOCIAL» du SIVOM du Pays Glazik et désigne les membres appelés à siéger au sein de la commission :

Président de la Commission :	Jean-Hubert PETILLON
Elu référent :	Didier CATHOU
Membres :	Hélène TREBAUL Geneviève JACOPIN Patricia RIOU Anne-Marie RIOU Nadine HASCOET Christine GAUNAND PENNANEAC'H Marie-Pierre GAONAC'H Michel LE DU Hélène CHARLES

8. CHARGÉ DE MISSION SUR LA COORDINATION MUSICALE : RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

Délibération N° 07-21.02.2018

Pour : 25
Abstention : 0
Contre : 0

Monsieur le président informe l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Par la délibération du 27 septembre 2012, la Communauté de Communes du Pays Glazik a créé le poste de chargé de mission sur la coordination musicale au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique afin d'exercer les missions suivantes :

- Le développement de la culture musicale,
- L'intervention dans les écoles,
- La direction de l'école de musique et la gestion administrative de l'association DIAPASON dans le cadre d'une convention de mise à disposition,
- La création d'un réseau d'acteurs locaux de la musique,
- L'accession pour le plus grand nombre à l'enseignement de la musique.

Ce poste a été transféré au SIVOM du Pays Glazik au 1er janvier 2017.

Le contrat de l'agent recruté pour exercer ses missions prendra fin le 31 mars 2018.

Compte tenu des besoins des services et des missions exercées par le SIVOM du Pays Glazik, et de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,

▼ **Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :**

- ▶ Le renouvellement du contrat de chargé de mission de coordination musicale jusqu'au 31 août 2018 conformément à l'article 3-3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- ▶ De fixer la rémunération à l'indice brut 356, indice majoré 332
- ▶ De lui attribuer le régime indemnitaire afférant au grade de référence selon les modalités défini dans la délibération du 20 décembre 2017.

9. QUESTIONS DIVERSES

Jean-Hubert PETILLON informe de la réunion de présentation du projet communautaire, à destination des élus :

- 6 mars, à Briec, à 18 heures.
- 7 mars, à Ergué-Gabéric.

Jean-Hubert PETILLON informe d'un éventuel transfert du RAM du secteur de Pluguffan et de l'ensemble de la petite enfance, dont des services du SIVOM, à Quimper Bretagne Occidentale, au 1^{er} janvier 2019.

Valérie LEDUCQ suggère un temps de réflexion pour ce transfert.

Bruno LE MEN indique que les besoins des usagers sont à prendre en compte.

Raymond MESSAGER suggère de se projeter dans le temps et qu'il est humainement difficile de changer de gestionnaire chaque année.

Jean-Paul COZIEN souligne la nécessité de se projeter dans l'avenir et de clarifier les attentes des communes sur 2020/2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.